



INFOLIVE – PROTECTION RAISONNÉE DE L'OLIVIER

Bulletin n° 10, le 27 juillet 2010

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

MOUCHE DE L'OLIVE

En bilan sur cette première génération de mouches, nous rappelons quelles ont été nos préconisations pour juillet et les conseils de cette semaine, selon les stratégies établies dans Infolive n°5 (21/06/2010).

1 – Production raisonnée d'olives vertes de table :

Olives vertes gros calibre (Lucques, Ascolana, Salonenque, Bouteillan...) : un traitement avec un adulecticide préventif a dû être effectué en juillet, dès que les olives ont été réceptives et au seuil de la 1^{ère} mouche piégée (Infolive 7 et 8). Si le produit a été lessivé, nous conseillons de renouveler le traitement cette semaine.

Renouveler cette semaine le traitement adulecticide si le produit a été lessivé par des orages

Olives vertes moins sensibles (Picholine, Aglandau...) : un traitement avec un adulecticide préventif a dû être effectué la semaine dernière (voir Infolive n° 9).

Ne pas intervenir, sauf si le traitement n'a pas été effectué la semaine dernière

2 – Production raisonnée d'olives noires de table :

Olives noires gros calibre (Tanche, Ascolana, Grossane...) : un traitement avec un adulecticide préventif a dû être effectué en juillet, dès que les olives ont été réceptives et au seuil de la 1^{ère} mouche piégée (Infolive 7 et 8). Si le produit a été lessivé, nous conseillons de renouveler le traitement cette semaine.

Renouveler cette semaine le traitement adulecticide si le produit a été lessivé par des orages

Olives noires petit calibre (Cailletier...) : un traitement avec un adulecticide préventif a dû être effectué la semaine dernière (voir Infolive n° 9).

Ne pas intervenir, sauf si le traitement n'a pas été effectué la semaine dernière

3 - Olives à huile :

Aucun traitement n'a été préconisé jusqu'à présent en raison de la faible attractivité des olives et des fortes chaleurs. Le seuil de dégâts étant plus élevé en olives à huile qu'en olives de table, nous ne conseillons pas d'intervenir cette semaine, malgré la baisse des températures et la petite augmentation du piégeage : en effet, si des dégâts sont réalisés cette semaine par la mouche, les fortes températures annoncées la semaine prochaine vont diminuer les chances de survie des larves et les dégâts seront peu élevés et peu préjudiciables. Attention toutefois aux vergers irrigués, plus sensibles aux attaques de mouches : nous vous conseillons de contrôler très régulièrement les dégâts sur ces parcelles, surtout sur variétés à gros calibre.

Ne pas intervenir – Attendre le prochain bulletin

4 – Production biologique :

Dans ce mode de production, il n'existe pas de produit curatif. Tous les traitements sont préventifs

Olives de table gros calibre (Salonenque, Tanche, Ascolana, Grossane...) : un traitement avec un adulecticide biologique ou une barrière physique a dû être effectué en juillet, dès que les olives ont été réceptives et au seuil de la 1^{ère} mouche piégée (Infolive 7 et 8). Si l'aducticide préventif a été lessivé par des

INFOLIVE est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'olivier pour le compte de l'AFIDOL, à partir du Bulletin de Santé de l'Olivier. Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative. Les informations présentes sur l'étiquette des produits ont valeur de loi. * Liste établie à partir de la base e-phy du ministère de l'agriculture

CENTRE TECHNIQUE DE L'OLIVIER

orages, nous conseillons de renouveler le traitement cette semaine ; renouveler également la barrière physique tous les mois ou après lessivage.

Renouveler le traitement adulticide préventif ou la barrière si le produit a été lessivé

Olives de table moins sensible (Cailletier, Aglandau, Picholine...) : un traitement avec un adulticide biologique ou une barrière a du être effectué la semaine dernière (voir Infolive n° 9).

Ne pas intervenir, sauf si le traitement n'a pas été effectué la semaine dernière

Olives à huile : aucun traitement n'a été préconisé jusqu'à présent en raison de la faible attractivité des olives et des fortes chaleurs. Le seuil de dégâts étant plus élevé en olives à huile qu'en olives de table, nous ne conseillons pas d'intervenir cette semaine, malgré la baisse des températures et la petite augmentation du piégeage : en effet, si des dégâts sont réalisés cette semaine par la mouche, les fortes températures annoncées la semaine prochaine vont diminuer les chances de survie des larves et les dégâts seront peu élevés et peu préjudiciables. **Attention** toutefois aux vergers irrigués, plus sensibles aux attaques de mouches : nous vous conseillons de contrôler très régulièrement les dégâts sur ces parcelles, surtout sur variétés à gros calibre.

Ne pas intervenir – Attendre le prochain bulletin

Nous vous rappelons que pour effectuer une lutte efficace contre la mouche en diminuant le nombre de traitements, vous devez :

- *placer un piège dans vos parcelles et le relever 2 fois / semaine*
- *effectuer un comptage régulier d'olives avec piqûre de ponte et comparer le pourcentage obtenu avec le tableau des seuils de dégâts ci-dessous (pour le moment, ces seuils ne sont pas atteints)*

Seuil de dégâts dus à la mouche	Entre le 1 ^{er} et le 2 ^{ème} vol	Entre le 2 ^{ème} et le 3 ^{ème} vol	Entre le 3 ^{ème} et le 4 ^{ème} vol	Pour une récolte en novembre
Olives à huile	3 % d'olives avec piqûres de ponte	5 % d'olives avec piqûres de ponte	7 % d'olives avec piqûres de ponte	10 % d'olives avec trous de sortie
Olives de table	0,5 % d'olives avec piqûres de ponte	1 % d'olives avec piqûres de ponte	2 % d'olives avec piqûres de ponte	2 % d'olives avec piqûres de ponte

Produits autorisés sur oliviers * :

Les autres produits sont interdits – Protégez-vous

Matières actives	Conditions d'utilisation	SPECIALITES COMMERCIALES	Dose	DAR (j)	ZNT (m)	DRE (h)
diméthoate	Traitement larvicide curatif	ROGOR PIPC 400	0,075 l/hl	21	5	6
		DANADIM PROGRESS	0,075 l/hl	21	5	24
deltaméthrine	Traitement adulticide préventif 3 applications maximum lessivage à 10 mm	DECIS / PEARL / SPLIT PROTECH	0,083 l/hl	15	20	6
lambda-cyhalothrine	Traitement adulticide préventif 2 applications maximum lessivage à 10 mm	KARATE ZEON	0,013 l/hl	7	20	48
		KARATE XPRESS	0,025 kg/hl	7	5	48
		POOL	0,025 kg/hl	7	5	48
spinosad	Traitement préventif localisé 4 applications maximum AB lessivage à 10 mm	SYNEIS APPAT	1,2 l/ha	7	5	6
Kaolinite calcinée	Barrière AB lessivage à 30 mm	ARGIBIO ARGICALPRO	30 à 50 kg/ha			
Argile verte	Barrière AB Lessivage à 30 mm	ARGIVERT	30 à 50 kg/ha			

DAR : délai avant récolte

ZNT : Zone Non Traitée

DRE : Délai De Rentrée

INFOLIVE est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'olivier pour le compte de l'AFIDOL, à partir du Bulletin de Santé de l'Olivier. Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative. Les informations présentes sur l'étiquette des produits ont valeur de loi. * Liste établie à partir de la base e-phy du ministère de l'agriculture

CENTRE TECHNIQUE DE L'OLIVIER

Maison des Agriculteurs 22 av. Henri Pontier 13626 Aix en Provence Cedex 1 ☎ 04.42.23.01.92 - 📠 04.42.23.82.56 E-mail : contact@ctolivier.org



ŒIL DE PAON

Rappel : Les conditions climatiques ne sont plus favorables au développement de la maladie. Les températures sont trop chaudes. Il faudra reprendre la protection à partir de la mi-août

Arrêt de la protection

COCHENILLE NOIRE

Rappel : Les larves continuent à éclore. Ce stade de la cochenille est très sensible aux fortes chaleurs et vulnérables face à des prédateurs naturels.

Ne pas intervenir avant la fin de la période d'éclosion – Attendre le prochain bulletin

IRRIGATION

Les besoins en eau de l'olivier se sont maintenus entre 9 et 11 mm pour l'ensemble de la semaine écoulée. Les pluies survenues localement se sont montrées trop faibles pour couvrir les besoins en eau de l'olivier.

Du 19 juillet au 25 juil. 2010		Vaucluse	Bouches du Rhône Ouest	Bouches du Rhône Est	Var littoral	Var Intérieur	Alpes Maritimes	Alpes de Haute Provence
ETP moy. (mm/j)		6,0	6,4	5,3	5,4	5,8	5,2	5,7
ETM en mm/j		1,5	1,6	1,3	1,3	1,5	1,3	1,4
Cumul en mm	besoins en eau	11	11	9	9	11	9	10
	Pluie	2	2	1	0	0	0	1

Source : CIRAME avec le concours de l'Union Européenne (FEADER)

ETP moy : Evapotranspiration potentielle moyenne (référence station météo)

ETM : Evapotranspiration réelle sur olivier avec $K_c = 0,25$ - Pour rappel, 1 mm d'eau = $10 \text{ m}^3 / \text{ha}$ ou encore 1 litre / m^2 .

Poursuivre les irrigations sauf cas particuliers

Les apports d'eau permettront de satisfaire les besoins en eau sans créer de stagnation d'eau ou de percolation. Par conséquent, selon les secteurs géographiques, les doses d'irrigation par goutte-à-goutte sont à maintenir entre :

- 1 et 1,3 mm / jour, en cas d'irrigations quotidiennes par le biais de 5 à 6 goutteurs / arbre,
- 0,5 et 0,7 mm / jour, en cas d'irrigations quotidiennes par le biais de 2 goutteurs / arbre.
- 2,5 et 3 mm / semaine, en cas d'un seul arrosage hebdomadaire par le biais de 2 goutteurs / arbre.

Pour les vergers irrigués par micro-jet, la fréquence des irrigations est à définir pour une évapotranspiration de l'ordre de 1,5 mm / jour, la dose étant calquée sur la capacité de rétention en eau du sol. Exemple : si la dose est fixée à 20 mm d'eau, l'arrosage est déclenché tous les 13 jours ($20 / 1,5 = 13,3 \text{ j}$).

Les arrosages permettront de soutenir la croissance des pousses et d'accroître le calibre final des olives par une action simultanée sur la multiplication des cellules de l'olive et sur le développement des cellules du noyau.

Restrictions pour l'AOC « Olive de Nice » : l'irrigation peut occasionner un fort grossissement des fruits, menant au déclassement des olives pour l'AOC ; il est préférable d'attendre le mois d'août avant de déclencher l'irrigation, tout particulièrement sur les oliviers peu chargés en fruits.

INFOLIVE est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'olivier pour le compte de l'AFIDOL, à partir du Bulletin de Santé de l'Olivier. Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative. Les informations présentes sur l'étiquette des produits ont valeur de loi. * Liste établie à partir de la base e-phy du ministère de l'agriculture

CENTRE TECHNIQUE DE L'OLIVIER

Maison des Agriculteurs 22 av. Henri Pontier 13626 Aix en Provence Cedex 1 ☎ 04.42.23.01.92 - 📠 04.42.23.82.56 E-mail : contact@ctolivier.org

